

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**554<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 3 décembre 2018, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Yves Vinette, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
Mme Elizabeth Faucher, conseillère  
Mme Nancy Benoît, conseillère

Sont absents : M. Francis Perron, conseiller  
M. Gérald Bilodeau, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2018.12.311**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de novembre 2018
3. Approbation des écritures de journal général d'octobre 2018

**Période de questions du public (15 minutes)**

**C. Administration générale**

1. Dépôts de documents
  - 1.1. Consommation électrique
  - 1.2. Consommation d'eau
  - 1.3. Don, marque d'hospitalité ou autres avantages – Déclaration

- 1.4. Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant dont la somme dépasse 25 000 \$
2. Correspondance
3. Calendrier des séances du conseil pour 2019 - Résolution
4. Responsabilité des comités - Nomination
5. Maire suppléant – Nomination
6. Bulletin des Chenaux – Achat de publicité pour Noël
7. PAVL – Volet projet particuliers d’amélioration - Résolution
8. Disposition des portes de garage et de la camionnette Ford F-150 2009 – Acceptation des offres
9. Règlement d’emprunt 2011-306 – Renouvellement – Résolution de concordance
10. Règlement d’emprunt 2011-306 – Renouvellement – Résolution d’adjudication
11. Salaire du directeur général – Augmentation pour 2019
12. Politique portant sur la tenue vestimentaire en milieu de travail – Adoption
13. Adoption du budget 2019 – Séance extraordinaire – Fixation de la date
14. Congé des fêtes – Fermeture du bureau

**D. Contrat et appels d’offres**

1. CAPSA – Acceptation de l’offre de service
2. Achat et installation d’un appareil de chauffage au 230 rue Sainte-Anne – Autorisation de la dépense

**E. Avis de motion**

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement fixant le taux de taxes et les tarifs pour l’exercice 2019 et les conditions de perception
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement assujettissant les propriétaires d’immeubles bénéficiant d’une exemption de la taxe foncière en vertu de l’article 204 (10) de la *Loi sur la fiscalité municipale* au paiement d’une compensation pour services municipaux
3. Règlement modifiant le règlement numéro 2017-365 concernant le traitement des élus municipaux

**F. Adoption de règlement**

1. Règlement numéro 2018-384 concernant la publication des avis publics de la Municipalité

**G. Sécurité publique**

**H. Travaux publics**

**I. Hygiène du milieu**

**J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

**K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

1. Demande de publicité dans le hall d’entrée de l’aréna – Position de la Municipalité

**L. Divers**

1. Remerciements – Monsieur Richard Lachance
- 2.
- 3.

**Période de questions du public (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

**N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2018.12.312

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Aucune.

**GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

2018.12.313

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 445 264,11 \$.

Liste des comptes payés	255 427,59 \$;
Liste des comptes à payer	139 974,70 \$;
Liste des salaires (4 semaines)	49 861,82 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**ENCAISSEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018**

Les encaissements du mois de novembre sont de 118 852,21 \$.

2018.12.314

**APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL D'OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois d'octobre 2018.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)**

- Fosses septiques;

- Comité MADA et politique familiale – Sondage;
- Compostage.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

### **CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

### **CONSOMMATION D'EAU**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

### **DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES – DÉCLARATION**

Aucun élu ne déclare avoir reçu des dons, marque d'hospitalité ou autres avantages dépassant le montant prévu à l'article 6.2 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### **LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DONT LA SOMME DÉPASSE 25 000 \$**

Le directeur général dépose la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant dont la somme est supérieure à 25 000 \$ conformément à l'article 964.1 du *Code municipal*.

Construction et pavage Portneuf	99 998,78 \$;
Construction Richard Champagne	169 747,51 \$;
Entreprise Rivard et Frères - contrat déneigement	234 549,00 \$;
Entreprise Rivard et Frères	36 666,27 \$;
Excavation R.M.G.	147 596,52 \$;
Financière Banque Nationale	159 415,21 \$;
Groupe Lafrenière tracteurs	62 381,18 \$;
Hydro-Québec	135 319,76 \$;
Ministre des Finances (Sureté du Québec)	158 991,00 \$;
MRC des Chenaux	379 279,75 \$;
Municipalité de Batiscan	189 493,49 \$;
P.A. Bisson	85 948,62 \$;
Aéro-Feu	36 064,20 \$;
La Capitale assureur	38 199,30 \$;
Centre de gestion des équipements	25 793,90 \$;
Société de développement économique La Pérade	27 999,96 \$;
Lebel asphalte	34 935,15 \$;
La Pérade Ford	46 357,92 \$.

### **CORRESPONDANCE**

2018.12.315

### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019 – RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est jour férié, et qui débiteront à 19 h :

- 14 janvier	- 4 février	- 4 mars	- 1er avril
- 6 mai	- 3 juin	- 2 juillet	- 5 août
- 3 septembre	- 7 octobre	- 4 novembre	- 2 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

2018.12.316

### **RESPONSABILITÉ DES COMITÉS – NOMINATION**

CONSIDÉRANT QU'annuellement les membres du conseil révisent la composition des divers comités;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

**Aréna** : Francis Perron;

**Loisirs, vie culturelle et communautaire** : Elizabeth Faucher;

**Ressources humaines** : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Gérald Bilodeau;

**Office municipal d'habitation** : Germaine Leboeuf;

**Aqueduc, égouts et voirie** : Yves Vinette et Gérald Bilodeau;

**Service incendie et premiers répondants** : Nancy Benoît;

**Sécurité civile** : Germaine Leboeuf;

**Embellissement, parcs, bâtiments (revitalisation, fondation rue Principale) et dossiers touristiques** : Diane Aubut;

**Comité consultatif d'urbanisme** : Nancy Benoît et Gérald Bilodeau;

**Comité de sauvegarde du patrimoine** : Elizabeth Faucher;

**Domaine Seigneurial Sainte-Anne** : Nancy Benoît;

**Développement domiciliaire** : Germaine Leboeuf et Francis Perron;

**M.R.C. des Chenaux** : Diane Aubut;

**CAPSA** : Yves Vinette.

Adoptée.

2018.12.317

### **MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION**

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Elizabeth Faucher à titre de mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 28 février 2019, le conseiller Gérald Bilodeau à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 30 juin 2019 et le

conseiller Yves Vinette à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019.

Adoptée.

2018.12.318

**BULLETIN DES CHENAUX – ACHAT DE PUBLICITÉ POUR NOËL**

CONSIDÉRANT QU'en début d'année la municipalité fait un dépôt de 700 \$ pour l'achat d'espaces dans le Bulletin de Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un solde de 527 \$ applicable en 2018;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser le solde de notre avance de 700 \$ faite au Bulletin des Chenaux pour l'achat d'une publicité pour Noël et de nos activités hivernales dans le cahier spécial du mois de décembre.

Adoptée.

2018.12.319

**PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION –  
RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yves Vinette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade approuve les dépenses d'un montant de 99 998,78 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté.

2018.12.320

**DISPOSITION DES PORTES DE GARAGE ET DE LA  
CAMIONNETTE FORD F-150 2009 – ACCEPTATION DES OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait paraître un appel de soumission pour la vente des trois portes de garage et de la camionnette Ford F-150, 2009;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la vente des trois portes de garage, pour un montant de 671 \$, toutes taxes comprises, à monsieur Paul Germain et la camionnette Ford F-150 2009, pour un montant de 2 100 \$, toutes taxes comprises, à monsieur Daniel Caron.

Adoptée.

2018.12.321

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2011-306 – RENOUELEMENT –  
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite emprunter par billets pour un montant total de 262 900 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2011-306	262 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2011-306, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019</b>	<b>13 500 \$</b>	
<b>2020</b>	<b>14 000 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>14 500 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>15 100 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>15 600 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023</b>	<b>190 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2011-306 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée.

2018.12.322

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2011-306 – RENOUELEMENT –  
RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 décembre 2018, au montant de 262 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 500 \$	2,70000 %	2019
14 000 \$	2,85000 %	2020
14 500 \$	3,00000 %	2021
15 100 \$	3,15000 %	2022
205 800 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,01500

Coût réel : 3,70718 %

2 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

13 500 \$	3,73300 %	2019
14 000 \$	3,73300 %	2020
14 500 \$	3,73300 %	2021
15 100 \$	3,73300 %	2022
205 800 \$	3,73300 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,73300 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

13 500 \$	3,80000 %	2019
14 000 \$	3,80000 %	2020
14 500 \$	3,80000 %	2021
15 100 \$	3,80000 %	2022
205 800 \$	3,80000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,80000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 262 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-306. Ces billets sont émis au prix de 98,01500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée.

2018.12.323

**SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – AUGMENTATION POUR 2019**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'embauche du directeur général il avait été convenu que le directeur général aurait la même augmentation salariale que celle des employés syndiqués de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés syndiqués prévoit une augmentation de 3% pour l'année 2019;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une augmentation salariale de trois pour cent (3%) au directeur général, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adoptée.

2018.12.324

**POLITIQUE PORTANT SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une politique portant sur la tenue vestimentaire en milieu de travail;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la *Politique portant sur la tenue vestimentaire en milieu de travail* qui s'applique à tous les employés cadres, syndiqués ou contractuels de la Municipalité et de confier son application au directeur général.

Adoptée.

2018.12.325

**ADOPTION DU BUDGET 2019 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – FIXATION DE LA DATE**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer une séance extraordinaire du conseil, en vue de l'adoption du budget au 20 décembre 2018, 19 h, au Centre communautaire Charles-Henri-Lapointe.

Adoptée.

2018.12.326

**CONGÉ DES FÊTES – FERMETURE DU BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE les employés du bureau municipal ont été consultés et qu'ils désirent avoir congé entre Noël et le Jour de l'an et qu'ils sont disposés à utiliser leurs banques de temps afin de prendre congé;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

Adoptée.

**CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

**CAPSA – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE**

Ce point est remis à une séance ultérieure du conseil.

2018.12.327

**ACHAT ET INSTALLATION D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU  
230 RUE SAINTE-ANNE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage du 230, rue Sainte-Anne était dangereux et risquait de provoquer un incendie;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 703,48 \$, avant toutes les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un appareil de chauffage électrique au 230, rue Sainte-Anne.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
FIXANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE  
2019 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

La conseillère Nancy Benoit donne avis de motion et dépose une copie du projet de règlement fixant le taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2019 et les conditions de perception.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
ASSUJETTISSANT LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE EN  
VERTU DE L'ARTICLE 204 (10) DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ  
MUNICIPALE AU PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR  
SERVICES MUNICIPAUX**

La conseillère Elizabeth Faucher donne avis de motion et dépose une copie du projet de règlement assujettissant les propriétaires d'immeubles bénéficiant d'une exemption de la taxe foncière en vertu de l'article 204 (10) de la *Loi sur la fiscalité municipale* au paiement d'une compensation pour services municipaux.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-365  
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller Yves Vinette donne avis de motion et dépose une copie du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2017-365 concernant le traitement des élus municipaux.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2018.12.328

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-384 CONCERNANT LA PUBLICATION  
DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement afin de déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* prévoit une publication obligatoire sur Internet;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2018-384 concernant la publication des avis publics de la Municipalité soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : Avis publics assujettis**

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement, notamment et de façon non limitative, les avis suivants :

- Adoption de règlement (incluant les règlements d'emprunt et d'urbanisme);
- Calendrier des séances du conseil;
- Date d'adoption du budget;
- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur;
- Dépôt du rôle d'évaluation;
- Dépôt du rôle de perception;
- Élection (avis d'élection, commission de révision, avis de scrutin, résultat de l'élection).

#### **ARTICLE 3 : Publication et affichage**

Les avis publics visés par l'article 2 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la Municipalité de même que sur le babillard situé sur le terrain de l'hôtel de ville de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

#### **ARTICLE 4 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adoptée.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

## **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point.

## **LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

2018.12.329

### **DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE HALL D'ENTRÉE DE L'ARÉNA – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la vente de publicité à l'aréna a reçu une demande pour afficher de la publicité au-dessus des fenêtres donnant sur la patinoire dans le hall d'entrée de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà une publicité à cet endroit d'accordée dans le cadre de la commandite pour le panneau afficheur de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il y a un potentiel de revenu pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2015-353 portant sur la tarification des services municipaux ne prévoit pas de tarif pour la location d'un tel espace;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la location d'un maximum de cinq (5) espaces publicitaires de 32 pouces par 48 pouces, situés au-dessus des fenêtres donnant sur la patinoire dans le hall d'entrée de l'aréna, et ce pour un montant de 500 \$ annuellement et de mettre en marche le processus afin d'intégrer ces espaces dans le règlement 2015-353 portant sur la tarification des services municipaux.

Adoptée.

## **DIVERS**

2018.12.330

### **REMERCIEMENTS – MONSIEUR RICHARD LACHANCE**

CONSIDÉRANT le vif succès du spectacle du 24 novembre dernier, à l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier monsieur Richard Lachance pour l'organisation de ce spectacle au profit de la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade et du Foyer La Pérade.

Adoptée.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)**

- Adoption du budget;
- Félicitations aux employés de la voirie municipale;
- Déneigement des trottoirs sur certaines parties de la rue Sainte-Anne.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

- Politique familiale;
- Fibre optique;

- Regroupement services incendies;
- Budget MRC.

2018.12.331

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 19 h 39.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

/DIANE AUBUT/  
Mairesse

/JACQUES TAILLEFER/  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/DIANE AUBUT/  
Mairesse